REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260603-2026_06_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 03 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – G.LE CADRE - S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 22 avril 2026
Absents excusés : S.TACHEAU pouvoir donné P.BOUVET
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-06-01 : JURY EUROPÉEN DE L'ENTENTE FLORALE ET REMISE DES PRIX DE L'ENTENTE FLORALE EUROPÉENNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de La Vraie-Croix, suite au passage du jury du Comité National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) en 2025, au maintien des 4 fleurs et à l'attribution de la Fleur d'Or, a été sélectionnée pour participer à l'Entente Florale Européenne.

2 communes françaises y participent en 2026.

À ce titre, la commune de La Vraie-Croix se prépare à accueillir la délégation officielle du jury Européen (7 membres) de l'Entente Forale le samedi 11 juillet 2026.

Le 19 septembre 2026 se tiendra la cérémonie officielle de remise des prix aux communes participantes, à Carlow (Irlande).

Monsieur le Maire propose qu'une délégation de 6 personnes se rende à cette cérémonie du 19/09/2026 (3 élus – 2 salariés – le Directeur de l'office de tourisme du territoire chargé de la traduction) avec un départ le 18/09/2026 et un retour le 20/09/2026 avec prise en charge des dépenses de transport / hébergement / restauration.

Le budget prévisionnel est estimé ente 4 000 et 5 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces propositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX * 56130 MORBIHAN *

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du*